

[Texte]

The Joint Chairman (Senator Deschatelets): That was really a very interesting and positive document.

Members of the Committee, the question period will now start and I think if it is limited to 10 minutes for each member, there will be an opportunity for each of you, at least on the first round. I have on my list the names of Mr. Clermont, Mr. Ellis, Mr. La Salle, Senator McIlraith and Mr. Isabelle.

Mr. Clermont, Mr. Ellis, Mr. La Salle, Senator McIlraith, and Dr. Isabelle.

• 1640

Monsieur Clermont, vous avez la parole.

M. Clermont: Merci, monsieur le président. Monsieur Gallant, au début de vos remarques, vous avez lu une résolution qui appuyait unanimement le mémoire que vous venez de nous lire. C'est sans doute la raison pour laquelle ce document de 32 pages n'a été accessible aux membres du Comité que tard cet avant-midi.

M. Gallant: Monsieur le président, pour obtenir la certitude que je pouvais parler au nom de tous les commissaires, il m'a fallu les consulter par correspondance, consulter le comité exécutif et consulter nos divers comités consultatifs, ce qui a ralenti le processus. Par conséquent, nous n'avions pas encore hier soir le texte définitif parce qu'il nous fallait attendre la réunion de la Commission ce matin pour nous assurer que je pouvais parler au nom de tous les commissaires, sans exception.

M. Clermont: Merci. Monsieur Gallant, vous avez mentionné que dans certains milieux, on semble douter du pouvoir du gouvernement fédéral sur le plan constitutionnel de planifier et d'aménager dans la Région de la capitale nationale. Pour ma part, d'après les mémoires qui nous ont été présentés, j'ai l'impression que personne ne doute que le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Commission de la Capitale nationale, ait le pouvoir de planifier et d'aménager le territoire de la Capitale nationale. Mais ils ont demandé au Comité de vous enlever ce pouvoir. Je crois que vous avez cité un jugement rendu par M. le juge Cartwright. Mais moi, j'ai l'impression, d'après tous les mémoires que j'ai lus, ou dont j'ai pris connaissance, qu'on ne doute pas que le gouvernement fédéral ait un tel pouvoir. On nous a cependant suggéré à diverses reprises d'enlever ce pouvoir à la Commission de la Capitale nationale, à l'article 10 ou à un autre article mentionné.

M. Gallant: Monsieur le président, je me souviens d'au moins un mémoire qui a été soumis au Comité, soit le mémoire qui a été soumis par le préfet du canton de Nepean et où il affirme carrément que l'aménagement et la planification de la Région est exclusivement la responsabilité des gouvernements provinciaux. Et c'est une des raisons pour lesquelles nous voulions vous exposer le point de vue de la Commission que nous avons d'ailleurs élaboré en étroite consultation avec les experts constitutionnels du gouvernement.

M. Clermont: Oui, mais monsieur Gallant, vous ne mentionnez qu'un seul mémoire. Le Comité, jusqu'à maintenant, a pris connaissance de plusieurs mémoires. Nous avons eu le mémoire de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, celui de la Communauté régionale de l'Outaouais et, si je me rappelle bien, dans ces deux mémoires, on ne mettait pas en doute le pouvoir de la Commission de la Capitale nationale de planifier et de faire de l'aménagement. Cependant, on nous demandait de vous enlever ce pouvoir.

[Interprétation]

Le coprésident (le sénateur Deschatelets): Votre mémoire est positif et très intéressant.

Messieurs les membres du Comité, passons à la période de questions. Si vous vous limitez à 10 minutes, chacun aura l'occasion de parler, au moins au premier tour de questions. J'ai sur ma liste les noms de Messieurs Clermont, Ellis, La Salle, du sénateur McIlraith et de M. Isabelle.

MM. Clermont, Ellis, La Salle, le sénateur McIlraith et le Dr Isabelle.

Mr. Clermont, you have the floor.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Gallant, at the very beginning of your comments you read a resolution supporting unanimously the brief you have just read to us. Is that the reason for which this document of 29 pages was not available to the members of the Committee before late this morning?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, in order to make sure that I could speak on behalf of all the commissioners, I had to write to them, consult with the executive and with the executive and with our various advisory committees. As you must know, this is a slow process. Consequently, we did not have the final text even last night since I had to wait for the annual meeting of the Commission to make sure that I had the unanimous approval of the commissioners.

Mr. Clermont: Thank you. Mr. Gallant, you have mentioned that certain people seem to question the federal government's constitutional power to plan and develop in the region of the national capital. Speaking for myself, I am under the impression that nobody questions the fact that the federal government does in fact hold this power through the intervention of the National Capital Commission. In the briefs submitted to the Committee certain witnesses have asked the Committee to withdraw this power from the NCC. I think you quoted a judgment delivered by Mr. Justice Cartwright. I repeat that after having read a number of briefs I still maintain that very few people doubt that the federal government holds such power. It has been suggested many times that we should withdraw this power from the National Capital Commission, which was empowered under Article X of the National Capital Act.

Mr. Gallant: Mr. Chairman, I can remember that the brief submitted to the Committee by the Reeve of Nepean County stated clearly that the planning and development of the region was exclusively the responsibility of the provincial government. That is one of the reasons for which we wanted to lay before the Committee the Commission's point of view. It was formulated in strict consultation with government constitutional experts.

Mr. Clermont: Mr. Gallant, you mentioned but only one brief. Up to this point, the Committee has examined many briefs. If I remember well, we received a brief from the Regional Municipality of Ottawa-Carleton and that of the Outaouais Regional Council. Neither of these questioned the National Capital Commission's authority to plan and develop. Nevertheless, we were asked to withdraw this power from the NCC.